

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 13/07/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 13/07/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « ac	ID : 032-213202088-20230703-2023JUIL03_336-DE

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du **3 juillet 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 23 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
Mme Sylvie COUDERC  
M. Ghislain de FLAUJAC  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. Frank GOBBATO  
Mme Claire TRAMOND

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER  
Mme Sylvie COUDERC à Mme Patricia MARROCQ  
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI  
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. Frank GOBBATO à Mme Muriel AVID  
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES**

**Objet : Proposition d'acceptation en créances éteintes**

**RAPPORTEUR :** Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Une famille lectouroise a déposé un dossier de surendettement le 14 février 2023.

Le 28 mars 2023 la commission de surendettement, France, déclarait le dossier recevable et l'orientait vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Dans sa séance du 25 mai 2023, la commission imposait une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec comme corollaire l'effacement des dettes émises avant sa décision.

Le SGC de Condom, a fait le point sur les recettes non recouvrées dont la commission de surendettement préconisait l'effacement sauf si l'ordonnateur venait à contester le bien-fondé de la décision de la commission.

En conséquence, le SGC demande l'acceptation en créances éteintes des titres correspondant à des impayés de cantine scolaire, et à des séjours ALAE et ALSH, pour 2020 à février 2023, pour un montant total de **2 440,33€**.

L'écriture comptable consiste à émettre un mandat au compte 6542 « Créances éteintes » pour un montant global de **2 440,33€** dont les crédits correspondants seront inscrits au budget principal pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'approuver l'admission en créance éteinte des titres :
  - T652 de 2020 ;
  - 618, 664 et 683 de 2022
  - et 185 de 2023

pour un montant total de **2 440,33€**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le **13 JUIL. 2023** et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 13 JUIL. 2023**